



Canton de Nangis COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/SEPT/59	
Date du conseil municipal 17/09/2025	OBJET : CENTRE AQUATIQUE « AQUALUDE » -
Date de la convocation 10/09/2025	MODIFICATION DE L'ORGANISATION ET DES TARIFS A COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2025
Date de l'affichage 10/09/2025	

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le dix septembre deux mille vingt-cinq.

Étaient présents :

Nolwenn LE BOUTER, Maire.

Philippe **DUCQ**, Serge **HAMELIN**, Edith **LION**, Dany **FAROY**, Chantal **REGNAULT-GALLOIS**, Angélique **RAPPAILLES**, Fabrice **HOULIER** Maires-adjoints.

Armand **DE MAIGRET**, Jules **NOUGA NOUGA**, Nathalie **PIEUSSERGUES**, Sylvie **POIRIER**, Frédéric **BRUNOT**, Suzanna **MARTINET**, Martial **DISCH**, Sylvie **GALLOCHER**, Michel **BILLOUT**, Mohammed **KHERBACH**, Guy-Bertrand **TCHIKAYA**, Clotilde **LAGOUTTE**, Julien **BOUDET**, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Luis-José TENTE MARQUES pouvoir à Angélique RAPPAILLES Valérie JACKY pouvoir à Edith LION Nimca CIGE pouvoir à Nolwenn LE BOUTER Anne-Laure DE BELLEVILLE pouvoir à Serge HAMELIN

Étaient excusés :

Alban **LANSELLE** Stéphanie **DEGAND** Mahmut **GÜNER**

Était absent :

Thomas **LECONTE**

Angélique **RAPPAILLES** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L.2121-15 du Code Général des Accusé de réception en préfecture 077-217703271-20250923-2025-SEPT-59-DE Date de réception préfecture: 23/09/2025 Date de réception préfecture: 23/09/2025

DELIBERATION

<u>OBJET</u>: CENTRE AQUATIQUE « AQUALUDE » - MODIFICATION DE L'ORGANISATION ET DES TARIFS A COMPTER DU 1er OCTOBRE 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n°2017/SEPT/105 en date du 11 septembre 2017 relative notamment à la création au 1^{er} janvier 2018 d'un budget annexe pour les activités du centre aquatique « AQUALUDE » avec assujettissement au régime fiscal de la TVA,

VU la délibération du conseil municipal n°2023/SEPT/099 en date du 27 septembre 2023 relative aux tarifs du centre aquatique « Aqualude » pour la saison 2023/2024,

CONSIDERANT la volonté de la municipalité d'adapter et de diversifier l'offre d'activités aquatiques pour répondre aux besoins des usagers,

CONSIDERANT l'intérêt de mettre en place une tarification et une organisation favorisant l'assiduité, la progression et la sécurité des pratiquants,

CONSIDERANT que les tarifs s'entendent toutes taxes comprises (T.T.C.) en destination des publics et utilisateurs divers et que le taux de T.V.A. actuellement en vigueur est de 20 %,

VU l'avis de la commission des finances en date du 17 septembre 2025,

VU le budget annexe du centre aquatique,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITÉ** par 25 voix **POUR**

<u>ARTICLE 1</u>: Dit qu'à compter du 1^{er} octobre 2025 les tarifs des tickets individuels d'entrée sont maintenus comme suit :

Ticket individuel (indice 2022/2021)									
		ens et rési unes mem SICPAN			Extérieurs				
	Tarifs HT	Taux TVA	Tarifs TTC	Tarifs HT	Taux TVA	Tarifs TTC			
Enfant de - 3 ans	0.00€	20%	0.00 €	0.00 €	20%	0.00 €			
Enfant 4-17 ans	1.42 €	20%	3.50 €						
Adultes 18 ans et plus	2.75 €	20%	4.58 €	20%	5.50 €				
Catégories spécifiques	1.42 €	20%	1.70 €	2.92 €	20%	3.50 €			

Les personnes bénéficiant du tarif « catégories spécifiques » sont :

- Les demandeurs d'emploi, sur présentation de leur carte,
- Les étudiants, sur présentation de leur carte,
- Les agents de la ville de Nangis sur présentation de la carte du C.O.S.
- Les personnes à partir de 65 ans,
- Les personnes handicapées, sur présentation de la carte invalidité.

L'entrée du centre aquatique « Aqualude » est gratuite pour les sapeurs-pompiers et forces de l'ordre (Gendarmerie et Police) dans le cadre strict de leur préparation professionnelle.

L'entrée du centre aquatique « Aqualude » est gratuite pour le service municipal de la jeunesse de la ville de Nangis dans le cadre de leurs activités.

ARTICLE 2 : Décide qu'à compter du 1^{er} octobre 2025, les tarifs des abonnements sont modifiés comme suit :

Abonnements								
		siens et résid es membres		Extérieurs				
	Tarifs HT	Taux TVA	Tarifs TTC	Tarifs HT	Taux TVA	Tarifs TTC		
Abonnement 12 entrées enfant	14.17 €	20%	17.00 €	28.75 €	20%	34.50 €		
Abonnement 12 entrées adulte	27.50 €	20%	33.00 €	45.83 €	20%	55.00 €		
Abonnement 12 entrées "catégories spécifiques"	14.17 €	20%	17.00 €	28.75 €	20%	34.50 €		

<u>ARTICLE 3</u>: Décide qu'à compter du 1^{er} octobre 2025, les tarifs de location de matériel sont maintenus comme suit :

- Gratuité pour les équipements de sécurité (brassard, ceinture) ;
- 2,00 € TTC, soit 1,67 € HT l'heure pour les radeaux (grands tapis).

<u>ARTICLE 4</u>: Décide la création de l'activité « Aquapalme » à destination des usagers à partir de 16 ans à compter du 1^{er} octobre 2025, dont le tarif relève des activités Aquaform et sont détaillés ainsi :

Aquaform								
		siens et résid es membres			Extérieurs			
	Tarifs HT	Taux TVA	Tarifs TTC Tarifs HT Taux TVA Tarifs T					
L'unité	7.42 €	20%	8.90 €	9.92 € 20% 11.90 €				
Forfait 10 séances	66.67 €	20%	80.00€	89.17 € 20% 107.00 €				

Les séances d'Aquaform regroupent désormais l'Aquagym, l'Aquabike, le Circuit training et l'Aquapalme.

<u>ARTICLE 5</u>: Décide qu'à compter du 1^{er} octobre 2025, les tarifs des activités d'éveil aquatique, destinées aux enfants de 4 à 6 ans, sont fixés comme suit :

Eveil aquatique								
Nangissiens et résidents des								
	commun	es membres	du SICPAN	Extérieurs				
	Tarifs HT	Taux TVA	Tarifs TTC	Tarifs HT	Taux TVA	Tarifs TTC		
Par trimestre	ar trimestre 44.17 € 20% 53.00 € 53.34 € 20% 64.00 €							

<u>ARTICLE 6</u>: Décide qu'à compter du 1^{er} octobre 2025, les tarifs des activités Bébés Nageurs à destination des enfants de 6 mois à 3 ans sont maintenus comme suit :

	Bébés Nageurs								
	_	siens et résic es membres			Extérieurs				
	Tarifs HT	Taux TVA	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC				
L'unité	6.08 €	20%	7.30 €	7.92 €	20%	9.50 €			
Forfait 10 séances	44.17 €	20%	53.00 €	53.34 €	20%	64.00 €			

Les séances ont lieu obligatoirement en présence d'accompagnateurs majeurs (parents, grands-parents, ...).

<u>ARTICLE 7</u>: Décide qu'à compter du 1^{er} octobre 2025, les tarifs des séances de natation à destination des adultes à partir de 18 ans sont maintenus comme suit :

Séances de Natation								
	_	Nangissiens et résidents des communes membres du SICPAN			Extérieurs			
	Tarifs HT	Taux TVA	Tarifs TTC	Tarifs HT	Taux TVA	Tarifs TTC		
L'unité	8.33 €	20%	10.00 €	10.83 €	20%	13.00 €		
Forfait de 10 séances	75.00 €	20%	90.00 €	100.00 €	20%	120.00 €		

<u>ARTICLE 8</u>: Décide qu'à compter du 1^{er} octobre 2025, les tarifs des séances d'Aquaphobie à destination des adultes à partir de 18 ans sont maintenus comme suit :

		А	quaphobie			
	_	siens et résid es membres			Extérieurs	
	Tarifs HT	Taux TVA	Tarifs TTC	Tarifs HT	TauxdTrVcAtio	erTpatriotsreTTC
L'unité	8.33 €	20%	10.00 €	10.83 €	Date de réception p	ssion 1 23/03/2025 réfecture : 23/09/2025
Forfait de 10 séances	75.00 €	20%	90.00 €	100.00 €	20%	120.00 €

<u>ARTICLE 9</u>: Dit qu'à compter du 1^{er} octobre 2025, et dans le cadre de la location de bassin il convient de préciser que la location peut se faire avec un MNS ou un agent diplômé du BNSSA et que les tarifs de mise à disposition sont maintenus comme suit :

Mise à disposition d'un maître-nageur ou d'un surveillant de baignade et du centre aquatique (pour 40 minutes)								
	Tarifs HT	Taux TVA	Tarifs TTC					
Surveillance du bassin par un maitre-nageur sauveteur ou BNSSA	106.67 €	20%	128.00 €					
Location d'une ligne bassin sportif (sans MNS)	44.17 €	20%	53.00 €					
Location bassin sportif uniquement (sans MNS)	176.67 €	20%	212.00 €					
Location bassin ludique uniquement (sans MNS)	44.17 €	20%	53.00 €					

<u>ARTICLE 10</u>: Décide qu'à compter du 1^{er} octobre 2025, les tarifs de la location du bassin du centre aquatique « Aqualude » à tous les groupes scolaires extra-communaux, par créneau de 40 minutes, sont maintenus comme suit :

- à 196,00 € TTC soit 163,33 € HT pour le bassin sans surveillance ;
- et avec surveillance selon les cas suivants d'intervention pédagogiques à :
 - ➤ Bassin avec 1 Maître-Nageur Sauveteur (MNS): 223,00 € TTC soit 185,83 € HT
 - ➤ Bassin avec 2 Maîtres Nageur Sauveteur (MNS) : 249,00 € TTC soit 207.50 € HT
 - ➤ Bassin avec 3 Maîtres Nageur Sauveteur (MNS): 276,00 € TTC soit 230,00 € HT

ARTICLE 11 : Dit qu'en cas de changement du taux de la taxe sur la valeur ajoutée, les tarifs Hors Taxe seront automatiquement réajustés sans prise de nouvelle délibération. Les tarifs mentionnés dans la présente délibération doivent être considérés comme Toutes Taxes Comprises.

<u>ARTICLE 12</u>: Rappelle que, pour les communes membres du Syndicat Intercommunal pour la Construction d'une Piscine à Nangis (S.I.C.P.A.N.), la gratuité des créneaux (le bassin avec surveillance d'un Maître-Nageur Sauveteur [MNS]) pour l'utilisation des bassins par les scolaires est calculée par tranche du nombre d'habitants :

- ▶ De 0 à 500 habitants : 3 séances ;
- De 501 à 1 000 habitants : 20 séances ;
- De 1 001 à 2 499 habitants : 27 séances ;
- De 2 500 à 3 499 habitants : 55 séances ;
- Gratuité totale pour la commune de Nangis.

<u>ARTICLE 13:</u> Dit que les recettes seront inscrites au budget annexe centre aquatique « Aqualude », section de fonctionnement.

ARTICLE 14: Dit que la délibération n°2023/SEPT/099 du 27 septembre 2023 est annulée.

ait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire Wenn LE BOUTER Le secrétaire de séance Angélique RAPPAILLES

Certifié exécutoire compte-tenu de la Télétransmission en Sous-Préfecture

t de la transmission ou notification et e la publication le

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER